L'ABEILLE.

[illegible] ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
[illegible]UR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."

MERCREDI MATIN, 15 MAI 1833.

POUR GOUVERNEUR:

J. B. DAWSON.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 15 mai.

Nous publions aujourd'hui la dernière loi de la onzième législature. L'impression des lois en pamphlets sera terminée sous peu.

La malle du nord ne nous est pas parvenue hier.

Une feuille d'épreuve du bureau du *Georgian* de Savannah, annonce l'arrivée, dans ce port, du navire *Olive-Branch*, parti de Liverpool le 27 mars. Cette feuille ne contient que des nouvelles du Portugal et de Turquie: on les trouvera plus bas.

On parle d'une convention composée de délégués des hommes de couleur de tous les Etats de l'Union; cette convention, qui doit, dit-on, s'assembler à Philadelphie, a pour objet de décider quel serait l'endroit le plus convenable pour l'établissement d'une colonie d'émigrés d'hommes de cette classe. En général ils paraissent assez peu favorablement disposés à l'égard de la colonie de Liberia; ils préféreraient un emplacement dans le Texas.

Un journal observe qu'il y a eu cinquante-trois ans le 12 avril, que le capitaine Lytle, descendant de l'Ohio jusqu'aux chutes avec des émigrants, découvrit un campement indien droit vis-à-vis où est maintenant Cincinnati; il aborda à l'embouchure du Licking. Ce pays n'était alors qu'un immense désert, la civilisation n'avait pas encore frappé de sa coignée ces antiques et majestueuses forêts, et personne jusque là n'avait songé à faire germer en ce lieu les produits de l'industrie. Mais allez visiter aujourd'hui ces rives naguères si tranquilles et si solitaires, quels changemens vous y remarquerez! La multitude des arbres a disparu et pour faire place à l'une des villes les plus florissantes de l'Union; le désert d'il y a un demi siècle renferme une population de 30,000 âmes, pressée sur un seul point; et au silence héréditaire que les siècles avaient transmis aux siècles, a succédé en si peu de temps le bruit et l'activité du commerce, d'un commerce dont la richesse et l'importance vont toujours croissant, dans une proportion qui étonne les hommes mêmes les plus habitués à contempler la fortune rapide de nos cités de l'ouest. Il serait peut-être difficile au calculateur le plus expérimenté de déterminer avec quelque exactitude toutes les chances de prospérité et d'agrandissement de Cincinnati et de la Nouvelle Orléans.

L'hôtel-de-Ville de New-York a été consumé par un incendie. On évalue à une somme considérable les pertes occasionnées par cet événement.

L'acteur Booth, que nous avons vu sur les deux théâtres de notre ville et qui s'est acquis aux Etats-Unis une réputation justement méritée par la hauteur de son talent, vient d'être atteint d'un second accès de folie à Baltimore.

Une lettre de Varsovie du 24 mars, dit que déjà le gouvernement russe a vendu à l'encan les propriétés de soixante familles polonaises de haut rang, parmi ces propriétés se trouvent celles des princes Michel Radzivil, Adams Czartoriski et Potocki. Ces propriétés renferment une population de 40,000 âmes. Des mesures semblables vont être prises dans la Lithuanie.

Le *Mercure de Souabe* dit qu'un grand nombre de familles bavaroises ont résolu d'émigrer et d'aller s'établir en Grèce.

Les journaux français ont rendu publique la lettre suivante adressée par le général Lafayette aux habitans de Bogota (Colombie); elle est datée de La Grange, le 29 juillet 1832:

"Ne sachant si la première expression de ma gratitude vous est jamais parvenue, j'ai pensé que cette époque m'offrait l'occasion la plus propice d'adresser encore une fois aux habitans de Bogota mes vifs et sincères remercieмens.

Il vous a plu, à l'occasion du premier anniversaire de notre révolution de 1830, de m'adresser des félicitations. A ce second anniversaire, j'ai désiré vous répéter combien je me sens honoré par votre estime et combien je suis profondément flatté par votre bonté.

En relisant votre précieuse lettre, que je conserverai toute ma vie comme un trésor pour mon cœur, je n'ai pu m'empêcher de comparer les espérances que vous exprimiez alors avec l'état actuel de l'Europe. Soyez convaincus cependant que notre semaine populaire, que vous célébrez si justement, a déjà beaucoup favorisé l'émancipation de cette partie du monde, et que, malgré tous les obstacles prévus et imprévus, les principes et la pratique de la vraie liberté triompheront en Europe des influences pernicieuses qu'on exerce pour en retarder les progrès. Aussi nous comptons, je vous l'assure, avec une entière confiance sur l'indépendance de la noble Pologne, dont vous admirez les généreux efforts et dont maintenant, vous avez à déplorer les malheurs.

Parmi les résultats de notre révolution, j'ai vu avec un vif plaisir les relations qui se sont établies entre la France et les nouveaux Etats de l'hémisphère républicain. Les sympathies du peuple français pour vous, remontent jusqu'à l'époque où votre patriotique section de l'Amérique du Sud donna la première l'exemple d'une héroïque insurrection. J'espère que les liens mutuels qui doivent unir nos deux gouvernemens deviendront tous les jours plus forts et plus étroits.

Les vœux faits par tous les esprits généreux de notre côté de l'Océan pour voir vos nouvelles républiques s'élever au plus haut point de liberté, de sécurité et de prospérité publique et individuelle, ne sont pas entièrement dépourvus d'intérêt personnel; car aujourd'hui, lorsqu'en dépit de plus de cinquante années d'expérience dans l'Amérique du Nord, la malveillance et les préjugés aristocratiques et monarchiques jettent encore un doute sur la supériorité des institutions républicaines, il est est important pour la civilisation du monde de prouver que ces institutions, loin d'offrir le moindre prétexte à l'anarchie et aux discordes civiles, assurent partout la jouissance paisible de tous les droits de l'homme et du citoyen.

Le général Santander, dont j'ai eu le plaisir de cultiver ici l'amitié et à qui vous avez confié votre lettre, veut bien se charger de vous transmettre cette seconde réponse. Sa résidence dans les Etats-Unis du Nord doit lui avoir souvent donné occasion d'apprécier les sentimens d'affection et la sympathie que l'on rencontrera toujours pour vous dans cette partie de votre hémisphère.

Puissent les habitans de Bogota agréer le tribut de ma reconnaissance pour la faveur dont ils m'ont comblé et que j'ai reçue avec orgueil, et accepter en même temps mes vœux sincères pour leur bonheur général et personnel, ainsi que mon profond respect.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

FALMOUTH, 24 mars.

Le bateau-à-vapeur *Lord of the Isle*, est arrivé ici, ce matin de Vigo, avec plusieurs passagers, et nous apporte la confirmation de la tentative faite par les troupes miguélistes pour prendre la Foz, tentative dans laquelle elles ont éprouvé avec une perte considérable. Des passagers qui sont partis d'Oporto le 9, disent que le Manlius a pris terre avec 400 hommes, des vivres et des bestiaux. Le tableau qu'ils font d'Oporto n'est pas aussi sombre que celui qu'en font les journaux de Londres. Il est vrai que les vivres frais avaient manqué, mais il y avait pour trois mois de poisson salé, de riz, de viande salée et d'huile. Dans une belle nuit, on pouvait aisément débarquer les vivres des transports à Oporto. Le *Lord of the Isles*, est parti de Vigo le 17, et alors l'escadre de l'amiral Sartorius y était. Le mécontentement était en partie appaisé, et les bâtimens s'attendaient qu'un temps favorable pour prendre la mer.

L'opinion des passagers est que Miguel ne peut pas prendre Oporto; et qu'aussi don Pédro n'a d'autre espoir de succès qu'en attaquant vigoureusement les forces de Miguel; on faisait des préparatifs pour cet effet.

Extrait d'une lettre de Smyrne, datée du 20 février: "Dans la soirée du 18, la ville s'est rendue à Ibrahim-pacha, qui s'est contenté d'envoyer un officier au gouverneur, le sommer de se rendre, ce qui fut fait de suite. Toutes les villes avoisinantes sont entre les mains d'Ibrahim-pacha. On a enlevé plusieurs droits de l'intérieur, et le peuple paraît satisfait, et en faveur du nouveau gouvernement. On dit que dans peu de jours nous aurons une petite armée de 1000 hommes ici. La ville est tranquille et les propriétés sont respectées: il n'y a pas la moindre alarme. Tous les paiemens dus à la poste ont été suspendus par arrangement."

FRANCE.

L'article suivant est publié par la *Gazette d'Augsbourg* comme une communication de la chancellerie russe.

"Dans leurs considérations sur les affaires [illegible] de la Pologne, les feuilles de l'opposition suivent un système qui, [illegible] profonde ignorance, ou d'intentions malveillantes, les [illegible] le sujet [illegible] la peine à se défendre. Ainsi dans ces derniers temps, le *Journal du Commerce* et le *Temps* se sont occupés à rabaisser les forces militaires de la Russie, et à prouver, à l'aide de prétendus documens officiels, tirés, dit-on, provenir des recherches d'un haut fonctionnaire [illegible] qui portent l'empreinte de communications du [illegible] plus les [illegible] se sont répandus les feuilles [illegible] tendent à faire [illegible] qu'un examen plus approfondi doit faire rougir le libéralisme des alarmes [illegible] à cet égard. Nous ne chercherons pas jusqu'à quel point les renseignemens de ces journaux sont exacts; mais nous trouvons dans les événemens récens la réfutation la plus frappante de découvertes si heureuses, et nous croirions insulter à la loyauté connue de M. Mortemart, si nous le jugions capable d'avoir outrepassé illégalement le cercle respecté de ses attributions. Il nous sera d'autant plus difficile de voir dans les susdits journaux l'écho de communications officielles, qu'ils continuent à montrer à leur gouvernement l'impossibilité d'un désarmement général, tant que la Russie entretient une armée qui dépasse la proportion des autres états européens, et qui doit empêcher, vu la position prise par le cabinet de Saint-Pétersbourg, l'accommodement à l'amiable de deux principes opposés. A quelles conclusions n'est-on pas autorisé, quand de prétendus organes de l'opinion publique répondent si mal à leur vocation, quand ils trompent leurs concitoyens sciemment ou par ignorance, et quand au lieu d'éclairer leur parti, ils calculent, d'après des inspirations privées, les forces d'un des plus puissans empires.

"Ni l'ancienne armée française, ni celle de la révolution de juillet, ne sauront gré aux journaux d'avoir soulevé une discussion qui fera tort à leur renom militaire, s'il est prouvé que la force numérique de l'armée russe a été jusqu'ici exagérée: car c'est dans la constance héroïque, dans le courage du soldat russe, que les armées de Napoléon trouvèrent la puissante résistance qui prépara leur défaite; et alors l'organisation et la force des moyens militaires de la Russie laissaient beaucoup à désirer. Le siége d'Anvers qui s'est fait dans les circonstances les plus favorables, et qui devait honorer récemment les armes françaises, serait tout-à-fait insignifiant en comparaison de l'assaut de Varsovie, si l'on pense que l'armée française était dix fois plus nombreuse que la garnison hollandaise, et que le transport du matériel s'opérait avec la plus grande facilité dans un pays ami et à cause du voisinage de la frontière de France, et que cependant la prise de la lunette Saint-Laurent a coûté 20 jours. L'armée russe au contraire est arrivée sous les murs de Varsovie après des fatigues et des périls sans nombre; il lui a fallu combattre une armée polonaise qui lui était presque égale en nombre, et qui, les journaux français ne le nieront pas, devait être animée du plus vif enthousiasme; et elle a réussi par son courage à enlever en quelques heures les lignes très fortifiées de Varsovie. Ce sont là des faits qui sont difficiles à nier; ils fournissent les meilleurs argumens contre l'insuffisance des tableaux statistiques. Ils détruiront amèrement les espérances de ceux qui, par plaisir ou pour de vils intérêts, veulent allumer le feu de la guerre en Europe, et saisissent toutes les occasions pour échauffer les esprits tantôt par des cris d'alarme, tantôt par des invectives méprisantes contre l'attitude du gouvernement russe, et pour s'entretenir dans leurs passions ou dans leurs desseins égoïste. Que les ennemis de l'ordre se réjouissent de la prétendue faiblesse de l'armée russe, qu'ils doutent à plaisir du patriotisme de la nation russe, et qu'ils y voient la possibilité de réaliser partout leur système de destruction, les puissances n'ont pas oublié les grands événemens qui ont arraché l'Europe au despotisme militaire le plus oppresseur, et l'ont sauvée de l'incendie révolutionnaire en écrasant l'insurrection polonaise. Les cabinets regardent les ressources de la Russie avec d'autres yeux que les journaux français; et les nations y trouvent l'assurance tranquillisante qu'elles rencontreront toujours dans le peuple russe un des plus puissans défenseurs de l'ordre légal."

Depuis la campagne de Suwarow en Italie en 1799, les Russes n'ont pas gagné une seule bataille contre les Français; et lorsque Suwarow reconquit l'Italie sur nous en 1799, les Russes n'avaient que cette seule armée, pendant que nous nous battions, nous, en Hollande contre les Anglais, en Allemagne contre l'Autriche et toutes les forces germaniques, en Egypte contre les Anglais et les Turcs réunis, en France contre la Vendée.

Depuis Zurich jusqu'à la Moskowa, dans l'espace de treize années, les Russes ont été battus sur tous les champs de bataille où ils se sont présentés contre nous. Il est faux que leur supériorité ait amené la destruction de la grande et célèbre armée de 1812; il est universellement connu, au contraire, que cette armée, dans son mouvement en avant depuis le Niémen jusqu'à Moscou, ne rencontra pas une fois les Russes sans les battre, et que même, dans sa désolante retraite, elle ne fut jamais attaquée par eux sans les repousser avec avantage.

En 1813, la défense de la Prusse, de la Saxe, de la Bavière, et successivement de tous les états de la confédération du Rhin, jeta le désordre dans nos rangs, et la lutte ne reprit un caractère régulier qu'en 1814 dans la campagne de France. Ici encore les Russes furent culbutés dans les combats par la poignée de héros que Napoléon guidait en personne. Napoléon gagna toutes les batailles, et perdit la campagne parce que la disproportion des forces était trop grande. L'Europe entière marchait contre l'empire français, échauffée par ces promesses de liberté dont les rois absolus s'étaient montrés prodigues, et que le gouvernement russe trahit pour sa part avec une impudeur toute particulière.

L'écrivain officiel russe a l'insolence de reprocher à l'armée du maréchal Gérard d'avoir employé dix-huit jours à forcer la lunette Saint-Laurent. Nous croyons, nous, que les Russes y seraient encore; il est faux qu'aucun des ouvrages qui couvraient Varsovie en 1831, présentât à l'armée russe des défenses aussi grandes que celles qu'offrait la citadelle d'Anvers adossée à une ville dont l'humanité [illegible] la neutralité. Les soldats ont fait devant Anvers tout ce qu'on leur a demandé, et ils étaient certes disposés à faire mieux. Si les instructions du gouvernement avaient prescrit au génie français le système d'attaque le plus [illegible] effusion du sang, tant de [illegible], le courage [illegible] qu'il y eût [illegible].

Si les Russes devant Varsovie ont reçu l'assaut, c'est probablement [illegible] supériorité russe une moins [illegible] de la supériorité française. Les grossières expressions employées d'ailleurs par l'écrivain de la chancellerie russe, à l'égard des journaux français, ne méritent de nous que mépris. C'est tout ce qu'on peut dire aussi lon[illegible] *(Le National.)*

[Par autorité.]

ACTE

Supplémentaire à l'acte accordant certains privilèges à la compagnie du Bac à Vapeur de la Nouvelle-Orléans.

SECT. 1. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans, réunis en Assemblée Générale,* Que la deuxième section de l'acte auquel celui-ci est un supplément, soit amendée de manière à autoriser la dite compagnie à recevoir pour chaque voiture à quatre roues, waggon ou charrette une piastre, et pour chaque cheval qui y sera attelé cinquante cents.

(Signé) ALCÉE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 1 avril 1833.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Saratoga, Marshall, New-York,	C. Adams jr.
Navire Charles, Blackner, Nantes,	J. Mager.
Navire Mozart, Welsh, Liverpool,	L H Gale.
Brick Horace, Fass, Havre,	L H Gale.
Brick Elna, Edmonds, Baltimore,	J Armington.
Goël. Columbus, Pratt, Apalachicola,	capit.
Goël. Eliza Williams, Brown, Mobile,	capit.

ARRIVES.

Bateau de remorque Shark, Hourin, avec les goëlettes Anita et Cherokee.
Goël. Anita, Granados, de la Havane
Goël. Cherokee, Miller, de la Baie Honduras.
Bateau à vapeur Atlantic, Smith, de Waterloo.
Bateau à vapeur Missourian, Swan, de St. Louis.

Arrivés au Bassin.

Goël. Helen, Simpson, du Fort Vincent.
Bateau Fanny, Gilkison, de Tangipao.
Goël. Maria, Morris, de la Mobile.
.... Eliza, Bernard, de Bonfouca.
.... West Florida, Judisse, do.
.... Mary-Ann, Winslow, de Pensacole.
.... Elizabeth, Wilkinson, de Chifuncté.
.... Pomone, Cairn, de Bonfouca.
.... Felicité, Lambert, de la Baie St. Louis.
.... Eulalie, Collins, de Pensacole.
Barque No. 1, Calhoun, de Chifuncté.

COMPAGNIE DE GRENADIERS.

D'APRES les ordres du capitaine, les membres de la compagnie sont priés de s'assembler chez lui, dimanche prochain, à 11 heures du matin, en habit bourgeois, pour procéder à l'élection du second lieutenant.
13 mai — BD. DUPERAIN, sergent-major

CHALES ANDRIEUX.

RETABLI d'une longue maladie qui l'a empêché jusqu'à ce jour d'ouvrir son école de TIR-AU-PISTOLET, a l'honneur de prévenir les personnes qui se sont fait inscrire, ainsi que celles qui désireront prendre des leçons, qu'il commencera jeudi, 16 mai. Le Tir est situé au Bassin, au chantier de M.M. Lefebvre et Durel.
13 mai—6,3ps.

LE président et les directeurs du Chemin-à-coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton donnent par le présent notice, qu'en conformité de la [illegible] section de leur acte d'incorporation les livres de souscription seront ouverts de nouveau, le mercredi 24 de ce mois, au bureau de la Compagnie de Banque et de Canal à la Nouvelle Orléans, (jusqu'à nouvel ordre) et resteront ouverts depuis midi jusqu'à 2 heures de l'après-midi, durant [illegible] de soixante jours. 24 [illegible]

Quartier-Général, 14 mai 1833.
PREMIERE DIVISION—2ME. BRIGADE.
MILICE DE LA LOUISIANE.

CONFORMEMENT à un ordre de Son Excellence le commandant en chef, une élection aura lieu dans la 2ème. brigade de la milice de la Louisiane, en remplacement du brigadier-général Carlos de Armas, démissionnaire.

L'élection aura lieu sous l'inspection du major Joseph Herron, inspecteur de la 2ème. brigade, aux jours et endroits suivants, savoir:

Mercredi, 22 mai courant, dans la ville de Plaquemine, dans la paroisse d'Iberville, pour recevoir les votes des officiers commissionnés du 8ème. régiment.

Vendredi, 24 mai courant, dans la ville de Donaldsonville, pour recevoir les votes des officiers commissionnés du 7ème. régiment et de la partie du 6ème. régiment incluse dans la paroisse de l'Ascension.

Lundi le 27 du dit mois, dans la ville de Thibodeaux, seront reçus les votes des officiers commissionnés du 23me régiment.

Mercredi 29 du dit mois, chez le capitaine Valcourt Aime, dans la paroisse de St.-Jacques, pour recevoir les votes des officiers commissionnés de la partie du 6ème. régiment incluse dans la paroisse de St.-Jacques.

Et Jeudi, 31 du dit mois, chez le capitaine Louis Labranche, dans la paroisse de St.-Charles, pour recevoir les votes des officiers commissionnés du 5ème. régiment.
PIERRE LACOSTE, *major-général.*
15 mai—4

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

IL s'est absenté de chez le soussigné, lundi 6 du courant, le nègre GABRIEL, tailleur de son état, taille de 5 pieds 8 ou 9 pouces, il est très reconnaissable, ayant la lèvre inférieure rougeâtre, et les mains marquées de tâches blanches, il est bien connu en ville, ayant conduit l'été pas é une voiture publie, il se tient souvent dans les environs de de la rue Bourbon et Conti. La récompense sera donnée à quiconque le conduira à la geole ou [illegible]
15 mai — LOUIS MUH, rue de Chartres, no. 113.

DIX piastres de récompense seront données à quiconque ramènera à la soussignée ou fera loger dans une des geoles de cet Etat, la négresse HANNAH, absente depuis plusieurs jours de chez Elizabeth Norwood, sa maîtresse.
J. & J. DARRAMON,
15 mai — rue de Chartres, No. 25

AVIS.—M. Jacques [illegible] partant pour France, prévient le public qu'il laisse son gendre Jean Cassière, chargé de sa procuration pour gérer ses affaires pendant son absence. 15 mai—3.

A LOUER—Le premier étage de la Maison No 54, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 65, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.
15 mai

TRAITES sur l'Angleterre, à [illegible] par
15 mai — BENJ. BOOTH & CO.

100 CAISSES Sucre blanc, 1ère. qualité, reçues par la goélette Anita, et à vendre par A. Baron, ou à
15 mai — J. DUFART.

60 BOUCAUTS plats cotes et épaules fumés, en débarquement et à vendre par
15 mai — LOBRE & ORAIN.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans,—14 mai 1833.—*Dans l'affaire de Bernard Lajeune contre ses créanciers.*—Sur motion de James R. Sterrett, avocat d'Isaac Littlefield, syndic des créanciers de l'insolvable et sur l'enregistrement du tableau de distribution présenté par le dit syndic, il est ordonné par la cour que toutes personnes y intéressées aient à déduire d'ici au 27 du courant, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution ne serait pas homologué et les fonds distribués en conséquence.
Par ordre de la cour.
15 mai—3 3ps — F. BUISSON, dép. greffi

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District.—*Jacques Tourné contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. Théodore Seghers, notaire public, samedi le 25 du présent mois, à dix heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens demeurent suspendues.
Par ordre de la cour,
15 mai—3 — JNO. L. LEWIS, greff.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu *Calist Gonzales de Mendoza*, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par A. Dreux, exécuteur testamentaire datif du défunt, ne serait point approuvé et homologué, le dit exécuteur datif déchargé de ses fonctions, et le cautionnement par lui fourni en sa dite qualité, cancellé et annulé.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
15 mai — régister.

COUR DES PREUVES.—[illegible] *Register des Testamens.*—Mardi, 18 juin 1833 à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de Dorothée Chabert, décédée épouse de Bernard Calome, une petite mulâtresse nommée [illegible], âgée d'environ onze ans. Conditions de la vente: comptant.
Par ordre de la cour,
15 mai — W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

[illegible] vs. le bateau à vapeur Waverly, le capitaine et Parmateur—Durin & frères vs. les mêmes—J. L. M D[illegible] vs. les mêmes.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. W. Grivet, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 3 juin, à midi, à la Bourse, le bateau-à-vapeur WAVERLY, avec ses agrès apparaux et ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, le dit bateau sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, avec intérêt de cinq pour cent du jour de la vente, l'acquéreur fournissant son billet avec sécurité sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement, conformément à l'acte pour amender les divers actes passés pour l'organisation des cours de l'état, et pour d'autres objets.
15 mai — L. DAUNOY, marshal.

W. T. Thompson vs. Jos. Titus, l'Etat de la Louisiane vs. le même, E. G. Meh[illegible] vs. le même.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le 15 mai prochain, à midi au café Hewett, la négresse JULIE, âgée de 35 ans et son enfant nommé Harriette, saisies dans l'affaire ci-dessus.
12 avril — L. DAUNOY, marshal.

VENTE, PAR LE MARSHAL.—*Geo. Washington vs. le capitaine Walker, du bateau à vapeur Peruvian.*—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé de la cour de cité, j'ai saisi tous les droits que peut avoir le défendeur au bateau à vapeur PERUVIAN, ses agrès et apparaux, et j'offrirai ledit bateau à vapeur en vente publique, à la Bourse de Hewlett, Vendredi le 17e jour de mai prochain, à midi.
15 avril — L. DAUNOY, maréchal.

LITHOGRAPHIE.

Rue de Chartres, No. 152.

M. ZIMMER a l'honneur de prévenir le public qu'il continue de lithographier à des prix très-modérés, adresses, bordereaux, circulaires, cartes de visite, étiquettes, plans, dessins, musique, &c. &c.

L'AUTOGRAPHIE mérite une attention particulière, par ce moyen toute personne qui désirerait avoir des lettres ou tout autre écrit fait de sa main peut en obtenir au moins 100 exemplaires en 3 heures de tems.
14 mai—15,3ps

BANQUE DU COMMERCE DE LA N.-ORLEANS.
Bureau du commissaire, 14 mai 1833.

LA somme de 30,000 piastres ayant actuellement été payée aux commissaires de la banque du Commerce de la Nlle.-Orléans, avis est par les présentes donné (selon la 3me. section de la charte) qu'une élection de 11 directeurs, aura lieu à leur bureau, rue Royale, No 71, samedi le 25 mai courant, entre 3 et 8 heures de l'après-midi. Par ordre des commissaires. ROBERT G. DIXON,
14 mai—1f — Secrétaire.

AVIS.—A. L. PLOUGH Dentiste, continuera sa profession durant l'été, à sa résidence rue St. Charles, No. 7, trois portes après la rue du Canal.
14 mai—4

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Isaac Baldwin sont priées de les présenter, et ceux qui lui doivent sont aussi priés de solder leur compte. ELIZA BALDWIN, exécutric.
14 mai—10 — T. H. MADOX, exécuteur.

LE soussigné offre à vendre au Bassin les articles suivans: Chaux de pierre, Goudron, Sable blanc, Coquilles, Bois de chauffage, &c.
9 mai—5 — [illegible] GUR[illegible]IE

PARTI marron de chez le soussigné, paroisse Jefferson, à environ 4 milles de la Nouvelle-Orléans, un mulâtre américain nommé MAC ou MICHEL, parlant anglais et français, depuis environ 4 ans dans le pays. Il a été acheté de M. Woolfork—le dit esclave est âgé de 26 à 28 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, d'une forte constitution, il est très connu comme marchand de légumes depuis qu'il appartient au soussigné.

D'après les différentes informations prises sur son compte, on présume qu'il se dispose à s'embarquer sur quelque steamboat ou navire afin de s'éloigner du pays.

Une récompense de $25 sera donnée à celui qui l'attrapera en ville, et cinquante piastres s'il est pris hors de l'état. [14 mai—3] — JULES FAZENDE.

FOIN—220 balles foin du Nord, de première qualité, en débarquement du navire Louisville, et à vendre par — FOSTER et HUTTON,
7 mai — rue du Canal, No. 77.

A VENDRE—De l'or français et allemand par les soussignés, pièces de 20 francs, do. de 10 florins, doubles Frédérick, d'or, et ducats Hollandais. Aussi, des pièces de 5 francs en argent.
E. JOHNS et Co,
3 mai — rue de Chartres, No. 123.

Amusemens.

Théatre d'Orléans.

JEUDI, 16 MAI 1833.

EMMA,
OU LA
PROMESSE IMPRUDENTE.

Opéra en trois actes, de M. Planard musique d'Auber.
Le spectacle sera terminé par la 2de. représentation de

LE CHAPERON,

Comédie-vaudeville nouveau en un acte, de MM. Scribe et Duport.

COSMORAMA.

Rue Royale, près de la pharmacie de M. Forestier.
TEMPLE D'ILLUSION OU COSMORAMA VOYAGEUR.

Le Cosmorama est ouvert tous les jours, depuis 6 heures du soir jusqu'à 10. Les jours où le soleil paraît, et qu'il fait beau, il est visible toute la journée, depuis 10 heures du matin jusqu'au soir, l'entrée 4 escalins. 25 avril—1m

SPECTACLE DE SOUFFLAGE DE VERRE,
rue de Chartres No. 92.

M. FINN présente ses remercimens aux habitants de la Nouvelle-Orléans pour la bienveillance dont ils ont bien voulu l'honorer et a l'honneur de les prévenir que son spectacle de soufflage de verre fermera dans le courant de ce mois. M. Finn désire rappeler au public que c'est peut-être la dernière occasion d'admirer cet art curieux et intéressant. Les différentes productions sont en vente et sont très propres à offrir comme présents à des parents ou amis.

Entrée 50 cts.—Enfants moitié prix; ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. 2 mai

POUR LA HAVANE.

La jolie goëlette ANITA, capitaine Granados, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à A. Baron, ou à
15 mai — J. DUFART.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre CANADA, capitaine Knight, partira mercredi prochain, 15 courant, et prendra quelques passagers, s'adresser à bord, entre les deux marchés, ou à — HARRISON BROWN & CO,
13 mai — rue Royale, No. 117.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, BOURNE, doublé et chevillé en cuivre, partira sous peu. Pour fret et passage, il y a d'excellents emménagemens, s'adresser à bord, ou à
13 mai — HARISSON, BROWN et Co.

POUR NANTES.

Le navire français CECILIA, capitaine Arnaud, quittera ce port, vers le 1er juin. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à
11 mai — J. MAGER.

POUR BORDEAUX.

Le navire fin voilier L'AIMABLE-MARIE, capit. Fabre, partira pour le dit port le 25 mai, ayant toute sa cargaison engagée. Pour passagers seulement, qui seront parfaitement logés et nourris s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à
11 mai — P. E. & O. SORBE.

POUR MATAMOROS.

La jolie goëlette PASSAIC, [illegible] construite, est calculée de [illegible] pouvoir entrer en tout temps, dans les divers [illegible], elle ne cale, chargée, que 4 pieds [illegible]. Pour fret ou passage, ayant une belle chambre, s'adresser à A. Baron, ou à — J. DUFART,
9 mai — rue Royale, No. 103.

POUR BOSTON.

Le beau navire neuf HERACLIDE, capitaine Cook, partira sous peu de jours, 20 passagers peuvent être convenablement logés. Pour fret ou passage, s'adresser a
8 mai — LINCOLN & GREEN.

POUR LA MOBILE.

La goëlette neuve et fin voilière, ELIZA-WILLIAMS, capitaine Brown, ayant une partie de son chargement engagée est maintenant prête à le recevoir en face de la Douane, et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH,
7 mai — Nouvelle Levée, No 15

AVIS.

La goëlette PEARL, capit. Choate, reçoit du fret pour Matamoras, (Rio-Grande,) pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord au vapitaine, vis-à-vis les Magasins [illegible], ou à
CARRIERE & BORDUZAT,
7 mai — rue St. Louis, No. 11.

POUR TAMPICO.

La goëlette WETTREE, capitaine Dejernon sera expédiée immédiatement. Pour frêt ou passage, s'adresser à A. Baron ou à
J. DUFART,
mai — Rue Royale, No 100.

POUR VERA-CRUZ.

La goelette DORCHESTER, capitaine C. Sali[illegible], fine voilière, doublée et chevillée en cuivre ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu le jour [illegible]. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
mai — SIMON CUCULLU.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe CRESCENT, capitaine J. Rogers, a besoin 300 balles coton, pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à
27 av — I. OGDEN et CO.

POUR BALTIMORE.

La goëlette fine voilière NEW-PACKET, capitaine Ramsdale, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à — HARRISON, BROWN et Co,
27 av — rue Royale, No. 117.

POUR CHARLESTON.

La goel. fine voilière HURKARA, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
HARRISON, BROWN et CO,
25 av — rue Royale, No. 117.

AVIS.—Le soussigné étant obligé de partir pour France, pour régler des affaires de famille, vient de vendre son établissement à Mme. Jne. Guillaume, d'un commun accord. Elle se charge de solder toutes les dettes qui ont été contractées depuis l'ouverture de l'établissement, qui a eu lieu le 17 janvier de cette année jusqu'à ce jour.
13 mai — PRE. GUILLAUME.

VINS, EAU-DE-VIE, &C., en vente chez le soussigné, en déchargement de la barque française Aimable-Marie, de Bordeaux, en face la rue Conti, 40 pipes d'eau-de-vie, de Dupuy, 20 quarts de pipe do. 3 pipes de vieux Cognac, do. 100 tonneaux de vin de Montférand, 50 do. de St. Emilion, 40 do. de St. Julien, 1200 caisses de Médoc, 150 do. de Médoc pomy, 100 do. de Chateau Latour, 100 barils de vinaigre blanc, 28 caisses d'anizette Marie Brizard et Roger) 424 paniers, do. 40 paniers de champagne mousseux de 1ère. qualité, en bouteilles et demi bouteilles, 10 balles de bouchons assortis, 5 do. longs [illegible] raisin provenant d'importation ultérieure, 150 tonneaux de vin blanc de Graves, Barsac et Sauterne, 50 caisses de St. Estèphe et St. Julien, 100 do. de Lacoste larquau, Lesvillé et Laffitte, 150 do. [illegible] demi bouteilles 100 do. de Barsac, Carbourein et Sauterne de 1re. qualité.
13 mai — P. O. & E. SORBE & CO.

15 BALLES Couvertures françaises, reçues par le navire Aimable Marie, de Bordeaux, à vendre par
13 mai — THEOD. NICOLET & CO.

A LOUER.—La maison située rue du Canal, No. 57, jusqu'au 1er. novembre prochain, prendre possession immédiatement, s'adresser à
13 mai — I. OGDEN & CO.

AVIS.—Le Dr. FORMENTO étant sur le point de départ pour l'Europe, informe le public que M. Louis Pilié est chargé, par procuration, de gérer ses affaires pendant son absence. 13 mai—3

TRAITES sur New-York et Philadelphie, à vendre par
11 mai — JOHN HAGAN & CO.

SUCRE—93 bts. sucre des Attakapas, en débarquement et à vendre par
11 mai — FOSTER & HUTTON.

VINS de Cette et de Catalogne, le premier en quarts de barrique, et le dernier en barils indiens, en débarquement et à vendre par
11 mai — LINCOLN & GREEN.

SANGSUES reçues de Nantes, par la Cécilia et à vendre par — DUCONGE & PEYCHAUD,
11 mai — rue de Chartres, No. 83.

2000 LIVRES Orge Perlé, bien frais et en barils bien conditionnés, en débarquement et à vendre par — DUCONGE et PEYCHAUD,
11 mai — rue de Chartres, No. 83.

SERRURES FRANÇAISES en débarquement du navire Carolinien, de Marseille, et à vendre par les soussignés—10 caisses serrures de 4 à 12 pouces.
P. E. & O. SORBE,
11 mai — rue Royale, No. 118.

ESPARS, CHAUX ET BOIS DE CHARPENTE Une quantité d'Espars, grandeurs assorties, une quantité de Planches et Bois de charpente pour entrepreneurs de navires; 3000 barils de Chaux, reçus par le navire Johannes, de Cottenbourg. A vendre par
6 mai — I. OGDEN & Co.

LETTRES DE CHANGE sur France et Angleterre, ces dernières depuis 1 à 60 jours de vue, à vendre par
3 mai — THEOD. NICOLET et CO.

PIG LEAD, for sale on the Levee, by
mar28 — J. MAGER.

UNE personne, désirant se placer économe sur une sucrerie, prie messieurs les habitans qui en ont besoin de l'honorer de leur confiance; cette personne vient de la Guadeloupe, où elle a travaillé six années qualité de planteur, sur deux des plus fortes sucreries. Les différens modes de fabrication ne lui sont pas inconnus. S'adresser chez M. Delpeschs, pharmacien, pour parler avec la personne. 11 mai.

MESSIEURS J. & J. DARRAMON offrent à vendre 12-4 jusqu'à 24-4 Napes et [illegible] double, de la fabrique de James Wilson; Services de table unis avec 12 serviettes à la nape de 14-4; Piqué blanc supérieur à tout ce qui a été offert sur ce marché; Tulles d'Italie de Matieoni 5-4; Foulards superbes de la compagnie des Indes; Chaussons blanc pour hommes, superbes; Batistes 4-4 pour cravates; Gants de fil et [illegible] pour hommes et femmes, do. en [illegible] chevreau, pour do.; Batistes écrues superbes. Ils reçoivent tous les jours un assortiment complet de [illegible] françaises, arrivées à New-York par le paquebot [illegible] 1er. étant en relation avec des maisons [illegible] respectables en France, ils recevront continuellement des marchandises directement des fabriques ils [illegible] des commandes, sur lesquelles ils ne chargent qu'une commission régulière. 11 mai.

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $5,50 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi) 4 onces de pain pour un escalin. 11 mai.

QUARTIER-GENERAL, 1ERE. DIVISION,
Nouvelle-Orléans, 27 avril 1833.

ORDRE

LE colonel J. W. JUSTAMOND ayant été duement élu au grade de Brigadier Général de la 1ère. brigade de la milice de la Louisiane, devra être obéi et respecté en conséquence.
11 mai — PIERRE LACOSTE, maj. général.

AVIS.—Le soussigné ayant l'intention de s'absenter de ce pays donne avis aux personnes qui peuvent avoir des réclamations contre lui ainsi que celles qui lui doivent que MM. Hermann et Fils, sont autorisés à clôre ses affaires.
10 mai—3* — G. EICHHORN, Dr.

AVIS.—Les créanciers de la succession de *Jeanne Cheval*, sont invités à présenter immédiatement leurs créances à D. Augustin, avocat de ladite succession, ou au curateur Philippe Ross, rue Bourgogne, No. 82.
10 mai—4, en 10j.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
10 mai — I. OGDEN & CO.

SEL DES ILES TURQUES en vente.—La cargaison entière du brick Général Grant consistant en 2,500 boisseaux. S'adresser à
THOMSON et GRANT
10 mai — rue de la Levée No. 41

A VENDRE.—Une belle propriété appartenant à M. P. Blanchard, située rue des Remparts, entre St. Anne et Dumaine, ayant 61 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française. La maison bâtie en briques, a 4 grands appartemens, deux grands cabinets, galerie vitrée en bas, deux grands appartemens et plusieurs cabinets plafonnés à l'étage supérieur. Il y a dans la cour une bâtisse à trois étages, se composant d'une cuisine, d'une cave, d'une chambre à repasser, 6 chambres à domestiques, latrines en briques, cour carrelée et puits en briques; sur le reste du terrain, il y a remises et écuries bâties en bois.

Le Terrain est sujet à une rente annuelle de $97, 12 cts. à la corporation.

Si d'ici au 20 mai courant, la propriété n'est pas vendue, elle sera ledit jour offerte en vente publique par Tricou et Canonge.

Conditions: $5000 comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente se passera chez F. de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs.

N. B. Les personnes qui désireront visiter la maison, n'auront qu'à s'adresser chez M. A. Duhart, encoignure des rues Remparts et Orléans. 10 mai.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.—Les soussignés, agents de la scie-à-vapeur à Fearington, se chargeront de tous les commandes qu'on leur fera pour des planches de cyprès, qu'ils délivreront, soit sur le bassin ou sur le chemin à coulisses, avec promptitude et à aussi bon compte qu'on pourrait les obtenir en ville ou dans les environs. — TOURNE & BECKWITH,
7 mai — Nouvelle Levee, No 15

A VENDRE pour cause de départ.—2 caisses ginghams; 1 caisse coutil gris; 1 caisse serrures damassées; 1 caisse fleurs artificielles; 1 caisse soie à coudre; 1 caisse chemises et mouchoirs de batiste; 1 caisse chemises de toile; 1 caisse shalls et fichus hernani; 1 caisse serrures; 2 boucauts fil à voile; traits à l'eau-de-vie; Champagne. s'adresser chez M.M. Th. Nicolet et Co. ou au magasin, rue Toulouse, No. 51. 7 mai.

A VENDRE.—200 yards de pierres plates, s'adresser rue Ste. Anne, No. 6, à
JOSEPH M. FERNANDEZ.
De plus 30,000 Briques du Nord, pour carrelage.
24 avril

100 SACS DE SEL, dont moitié demi-gros, l'autre moitié fin; aussi, 143 tonneaux gros sel en grenier, en débarquement de la barque Tasso, de Liverpool, à vendre par
8 mai — LINCOLN & GREEN.

AVIS.—Les tirages de la loterie des ECOLES GRATUITES, étant clos pour la saison, les directeurs donnent avis aux personnes qui ont des billets gagnants ou des réclamations sur eux, qu'elles seront payées à présentation à leur bureau rue de la Commune, No. 71, où les billets de ceux qui doivent à l'établissement seront tenus prêts pendant cette semaine pour en recevoir le montant
9 mai — LAWTON & MEAD.

$10 DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera donnée à quiconque ramènera au soussigné les deux chevaux ci-après désignés: un CHEVAL noir queue très longue sans aucune tache et bien pris, et l'autre cheval rouge-brun, d'une moyenne taille et queue ordinaire. Les dits chevaux se sont échappés de chez le soussigné rue des Magasins, mercredi passé.
8 mai—6 — P. C. D. LIVAUDAIS.

AVIS.—La société qui existait entre feu Bernard Duchamp et le soussigné (sous la raison de Kennedy & Duchamp,) est dissoute. Toutes personnes qui pourraient devoir à la dite société, sont priées de solder leurs comptes dans le plus bref délai entre les mains de M. Gaston Bertus, qui est dûment autorisé à percevoir tout ce qui pourrait être dû. Et toutes personnes qui pourraient avoir des réclamations contre la dite raison de commerce, sont invitées à présenter leurs comptes, pour être soldés,
6 mai — DUNCAN KENNEDY.

LES soussignés ont ce jour formé une société, sous la raison de *Kennedy Durel & Co.*
DUCAN KENNEDY,
M. VALCOUR DUREL,
6 mai — GASTON BERTUS.

DEMANDE.—On désirerait trouver un jeune homme de 18 à 20 ans, sachant parler l'Anglais et le Français, pour tenir un magasin de souliers. S'adresser rue de la Levée, No. 120, entre Dumaine et St-Philippe.
7 mai—3fs

ACAJOU.—Une partie d'ACAJOU choisi pour ce marché, en déchargement du navire Cincinnati, à vendre par
7 mai — B. BOOTH & Co.

AVIS.—Le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de monter un établissement de confiseur, distillateur et pâtissier. De plus, qu'ayant pris un associé expérimenté dans ce genre d'affaires, il a lieu de croire que les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, seront satisfaites de la ponctualité avec laquelle elles seront servies. Sa demeure est rue de la Levée, entre Esplanade et Levée, près du chemin-à-coulisses.
LOUIS FERRIOT & CO,

N. B. Comme par le passé le soussigné se chargera des recouvrements qui lui seront confiés; de plus, du courtage des propriétés et marchandises.
7 mai—6 — LOUIS FERRIOT.

A VENDRE.—La pirogue MARIA, de dix tonneaux 92 pouces, avec ses agrès et apparaux généralement quelconques et une cuisine en fer; cette embarcation est très commode pour le cabotage du fleuve. Pour les conditions, s'adresser à
2 mai — PLANC & PRUGIER

$10 DE RECOMPENSE.

POUR quiconque arrêtera et conduira à la geôle, une mulâtresse appartenant à M. B. Coquet, nommée CAROLINE, âgée de 16 ans, bien connue en ville pour être coiffeuse,) elle est bien faite, elle parle le français et l'anglais, on dit l'avoir vu au fauxbourg d'en haut où elle se fait passer pour libre, (sous le nom de Mlle. Caroline la coiffeuse.

Tous les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas la recevoir à bord sous les peines de la loi. 19 av—1m.

A LOUER.—La totalité de la belle maison, magasins etc., rue Royale, No 172, maintenant occupée par le soussigné. Aussi à vendre pour cause de départ, une jolie paire de chevaux noirs de voitures, jeunes et bien dressés, avec un landau.

Jusqu'à vendredi prochain, son mobilier sera vendu par articles à vente privée.
8 mai — J. R. GRYMES.

BANQUE DE CITE,
Nouvelle-Orléans, 26 avril 1833.

LES actionnaires de cette Institution sont prévenus que le dernier paiement de vingt piastres par action devra être effectué le 1er. juin prochain, ou les dix jours suivans; et que d'après la seconde section de la charte, les actionnaires qui manqueront d'acquitter aucun des termes prescrits pour le paiement des actions, perdront toutes les sommes qu'ils pourraient avoir payées antérieurement.
27 av — H. LAVERGNE, caissier.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MME. FESSARD accoucheuse de Paris, a l'honneur de prévenir les dames qui voudront bien lui accorder leur confiance que sa demeure est maintenant rue St. Anne, No. 122, entre Bourbon et Dauphine. 24 av

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu samedi, 18 mai, à la Bourse Hewlett, 4 superbes terrains, situés dans la ville de Magnolia, (Floride) savoir:

Deux Terrains, Nos 7 et 8 se joignant, et mesurant chacun 75 pieds de face à la grande rue (Broadway) entre les rues Bowery et Franklin.

Un Terrain, (No. 36,) formant l'encoignure des rues Franklin et Bowery, mesurant 75 pieds [illegible] et 150 pieds sur la rue Franklin.

Un Terrain, (No. 16,) encoignure des rues Troisième et Bowery, mesurant 75 pieds sur la rue Bowery et 150 pieds sur la rue Troisième.

Lesdits Terrains sont très élevés, entourés et ont été longtemps cultivés en jardins.

Conditions, comptant. Les actes de vente seront passés chez C. Pollock, not. pub. aux frais des acquéreurs. Cette vente est faite pour clore une vente. 15 mai—4.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL SERA vendu, mardi 21 mai, à la Bourse Hewlett, trois bons esclaves créoles:

Marie, âgée d'environ 36 ans, bonne domestique, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et pâtissière.

Magdeleine, sa fille, âgée de 17 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique de maison.

Joseph, son fils, âgé de 16 ans, habitué aux travaux d'une briqueterie.

Conditions 6, 12 et 24 mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Les actes de vente seront passés pardevant G. Lagardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 mai.

PAR TRICOU & CANONGE.

Terrains de valeur de batture et de Levée, dans le faubourg Lessudais.

IL sera vendu samedi, 18 courant, à midi, au café Hewlett, les terrains suivans:

No. 1, ayant 96 pieds 6 pouces 4 lignes, sur 216 pieds de profondeur sur la 6ème. rue, lot d'encoignure.

No. 2 même dimension, sur 216 pieds de profondeur.

No. 3 et 4, mêmes dimensions.

No. 5, 22 pieds 4 pouces 4 l, sur la Levée, sur 156 de profondeur.

No. 7, 22 pieds 2 pouces 2 lignes do. sur 125 do.

No. 8, même dimension, do. sur 120 de profondeur.

No. 9, même dimension, do. sur 114 de profondeur.

No. 10, même dimension, do. sur 104 de profondeur.

No. 11, même dimension, do. sur 101 de profondeur.

La levée a été fait récemment et lors des basses eaux, ces terrains de batture peuvent être prolongés de 75 pieds pour environ $150.

La totalité de cette propriété sera vendue en un lot aux conditions suivantes: $2566 payables le 12 mars 1834; $2566 le 12 mars 1835; $2566, le 12 mars 1836; la balance en billets endossés à satisfaction à 6, 18 et 18 mois, avec hypothèque spéciale.

Les actes de vente seront passés par C. Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. 16 mai.

PAR J. LEVY & WHITING.

IL sera vendu, vendredi, 17 du courant, à son encan, rue St. Louis, No. 20, à midi et demi, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, 6000 sacs de pierres, endommagés à bord de la goëlette Parsaic, de Boston, pour compte de qui il appartiendra. 15 mai.

PAR T. MOSSY.

JEUDI, 16 du courant, il sera vendu sur la Levée, à 5 heures de l'après midi, vis-à-vis le navire Plutarque, tout près du marché, 1098 sacs sel de Liverpool.
On annoncera les conditions. 15 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu mardi, 21 mai, au Café de Hewlett, un Terrain de valeur, situé rue Polymnie, faubourg de l'Annonciation, dans l'îlet après le chemin de Carrollton, ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, savoir: une maison non-terminée, ayant deux chambres, une gallerie derrière, un cabinet et une cuisine dans le fond de la cour. Le plan sera exposé à la Bourse.

Conditions, moitié comptant et le reste à 12 mois, en billet endossé à satisfaction. Il y a une hypothèque sur cette propriété, qui sera levée avec l'argent comptant.

L'acte de vente sera passé en l'étude de H. Pedesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 15 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu mardi, 21 mai, à la Bourse Hewlett, à midi, les esclaves dont les noms suivans:

Philis, négresse âgée de 45 ans, domestique fidèle, blanchisseuse, couturière et d'un bon caractère.

Betsy, sa fille, négresse âgée de 19 ans, parlant l'anglais, le français et l'espagnol, blanchisseuse et repasseuse.

Ces esclaves sont dans le pays depuis 5 ans, et son garanties de tous vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 1 an de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez T. Seghers, not. public, aux frais des acquéreurs. 16 mai.

PAR T. MOSSY.

JEUDI, 16 du courant, il sera vendu à la Bourse, à midi, la négresse Eley, âgée d'environ 60 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, ayant l'habitude de boire. Payable comptant. L'acte de vente sera passé par M. L. T. Caire, notaire public. 14 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

IL SERA VENDU, lundi 20 du courant, au café de la Bourse, à midi, un terrain avec des bâtisses, situé encoignure des rues Gravier et St. Paul, mesurant 30 pieds 9 pouces sur la rue Gravier et 100 pieds de profondeur et de face sur la rue St. Paul. La maison a 33 pieds 9 pouces de face sur 43 pieds de profondeur et contient six chambres, une galerie de derrière, 2 garde manger et une cave, le bâtiment de derrière contient une cuisine, 2 chambres de domestiques et un lavoir; la cour est entièrement pavée, il y a une grande citerne qui contient 2300 gallons d'eau.

Conditions—Un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant W.Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 mai.

PAR T. MOSSY.

JEUDI, 16 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse de Hewlett, DEUX LOTS DE TERRE DE VALEUR situés au faubourg Montegut, faisant face au fleuve, savoir: No. 1, mesurant 29 pieds 1-4 de ligne de face au fleuve, sur 135 pieds 1 pouce sur une ligne, et 132 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 2, dans la ligne du fond 25 pieds; le No. 2 mesurant 32 pieds 1 pouce 3-4 lignes de face au fleuve sur 132 pieds 3 pouces 5 lignes, sur la ligne qui le sépare du No. 1. et 150 pieds, sur la ligne qui le sépare de la propriété de M. Ouraide, dans la ligne du fond 32 pieds. Conformément au plan dressé par L. J. Pilié, aide voyer. Il existe sur ce dernier lot No. 2 une jolie maison briquetée entre poteaux, et une autre maison en bois de chalan; le tout est loué à bail jusqu'au 1er. [illegible], à raison de $40 par mois, et sera vendu sujet au bail.

Plus—8 lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny et faisant face aux Champs Elysées Français et de l'Union, d'après le plan qu'on exhibera au moment de la vente.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. A la charge des acquéreurs de se faire mettre en concession par le voyer de la ville. 8 mai.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le samedi, 18 mai courant, à midi, à la Bourse Hewlett,

Une terre située à la paroisse Plaquemines, à six lieues de cette ville, par en bas, et au même bord, ayant 5 arpens de face sur 40 de profondeur, bornée d'un côté par la terre de C. B. Dufeau, et de l'autre par celle de Mon Fause.

Conditions: 1 & 2 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
1 mai—3

A VENDRE.—Un TERRAIN situé au faubourg Marigny, en face de la place Franklin, rue des Français, entre Amour et Bons-Enfans, mesurant 30 pieds de face sur 150 pieds de profondeur, sur lequel il existe une Maison, No. 135, divisée en 4 appartements et une cuisine. Si d'ici au 20 mai, il n'est point vendu à l'amiable, il le sera le dit jour, à l'encan, à la Bourse Hewlett, par H. J. Domingon. Conditions: un tiers comptant, un tiers à six mois, et l'autre tiers à douze mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 13 avril—6,1ps

10 PIASTRES DE RECOMPENSE.

IL a été perdu mardi soir ou mercredi matin, un petit portefeuille rouge contenant 27 piastres, dont deux en argent et 25 en billets de banque, quelques certificats de guérison et un billet à ordre de J. Brelet, de la somme de 515, payable à 60 jours à M. Rapalo. Ce billet n'étant pas endossé, il ne serait de nulle valeur entre les mains d'un tiers. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque rapportera le dit portefeuille à M. Jean Rapalo.
8 mai—3

UN français, âgé de 36 ans, qui a passé quinze ans dans les affaires à Paris, et tout récemment trois ans à New-York, désire trouver un emploi dans quelque maison de commerce soit ici soit même au Mexique. Il est capable de diriger une bonne correspondance française, ou tout autre partie commerciale d'un comptoir. Il lit facilement l'anglais et peut le parler et l'écrire au besoin. Il donnera les renseignemens les plus satisfaisants auprès des premières maisons de cette ville.

Adresser quelques mots à P. M. au bureau de la Poste, boîte No. 8. 9 mai—3

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans, 29 avril 1833.

LES Actionnaires de cette Banque sont prévenus, par le présent, qu'en vertu d'une délibération de la Direction, une assemblée des actionnaires aura lieu dans la maison de banque, [illegible] prochain, à 4 heures de l'après-midi, afin de [illegible] la 6e section d'un acte de la Législature [illegible] pour la séparer la société d'Agriculture de [illegible] leur opinion et délibérer sur [illegible].

Les actionnaires et leurs [illegible] pour tous sont priés, de manière la plus particulière, de s'y rendre exactement, attendu qu'il convient que l'assemblée soit aussi nombreuse que possible, des questions importantes et relatives au [illegible] de cette section devant y être agitées. [illegible]
30 avril—18 — RICHARD RELF, caissier.